N° 78 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mercredi 18 Mars 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone (1570

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal : à Paris, dans nos bureaux 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Dimanche 22 Mars

Nous commencerons la publication du feuilleton

LE ROMAN de CLAIRE FOURNIER

Par PAUL ACKER

Dans cet ouvrage du jeune écrivain on trouvera toutes les qualités d'émotion, de tendresse et de charme qui caractérisent son talent. Il a pensé avec raison que les humbles existences valaient plus que les autres peut-être d'arrêter l'attention de l'écrivain et c'est l'humble existence de

CLAIRE FOURNIER

Demoiselle de Magasin

qu'il nous a contée. Humble existence mais douloureuse, émouvante, passionnante, et qui se déroule à travers des milieux si divers, depuis le magasin de province jusqu'au cercle de jeunes filles, à Paris, où se réunissent les isolées et où s'agite, plus ou moins conscient, un esprit un peu révolutionnaire.

LE ROMAN de CLAIRE FOURNIER

passionnera toutes nos lectrices mais les hommes ne l'aimeront pas moins pour sa simplicité et sa vérité.

Lire plus loin :

— *L'impôt sur le revenu devant la Chambre.*
— *La séance du Sénat.*
— *A Boulogne, le retour des marins naufragés.*
— *A Calais, un ouvrier tamponné par un rapide.*

Malaise croissant de l'Europe

La puissance économique de l'Allemagne, le grand développement de son industrie et de son commerce n'ont pu apporter de remède au déficit croissant des finances publiques. La Chambre de Prusse et le Parlement de l'Empire qui ont repris simultanément leurs travaux, ont principalement à faire face aux difficultés financières des budgets officiels. Pour la Prusse, elle a besoin d'un demi-milliard au moins en supplément de ses ressources ordinaires, si elle veut couvrir les augmentations de dépenses. Quant à l'Empire, il ne saurait se passer d'une somme de cinq à six cents millions de marks. Ce sont là de très gros problèmes, extrêmement difficiles à résoudre, même pour l'Allemagne. Les emprunts, les impôts nouveaux, le monopole de l'alcool, l'augmentation de la taxe sur les revenus vont occuper les séances du Reichstag et celles de la Chambre de Prusse. Si le budget de l'Empire ne trouve pas à combler son déficit, les Etats confédérés paieront d'autant plus et M. de Bülow ne se troublera pas pour si peu dans sa situation olympienne. Aussi longtemps que le grand chancelier a la confiance de l'empereur, il règne et gouverne ; il n'attache qu'une importance secondaire aux mouvements des groupes et des individus dans le Reichstag et aux fissures de son Bloc. Lorsqu'un sentiment d'indépendance paraît s'être emparé un jour de la Haute Assemblée de l'Empire, M. de Bülow a bientôt fait de tout réduire au silence.

Mais cette domination ne procure pas d'argent quand il n'y en a pas, et voici que l'Allemagne va toucher à la difficulté positive des choses.

Les dépenses navales extraordinaires, ajoutées aux dépenses écrasantes des armées de terre, ne tarderont pas à amener en pleine paix, un accroissement de charges d'un milliard pour les populations laborieuses, pour l'industrie, le commerce, l'agriculture. Je me suis permis de dire, l'an dernier, à la tribune française, que la France était capable de porter aussi loin et plus loin que personne le fardeau des charges militaires, sous un gouvernement prudent avec un budget bien organisé. Ces paroles ont excité des protestations et des mouvements d'incrédulité. La suite des choses ne fait que montrer la véracité de mes observations. Tout étant relatif d'ailleurs, la France est capable de porter aussi loin et peut-être plus loin que l'Allemagne le fardeau de ses charges propres, sans en être gênée outre mesure dans sa vie économique. Et alors on admire le paradoxe de ces deux grandes nations s'efforçant de lutter depuis plus de trente années pour le développement de l'attirail guerrier sur terre et sur mer, ruinant leurs habitants, accablant de privations et de misères une quantité innombrable de familles humaines pour fournir des milliards à l'entretien des soldats et à la fabrication des explosifs.

Il n'est pas un esprit doué de quelque philosophie qui ne reconnaisse que cela ne leur sert absolument à rien et ne fait que la pénurie, le délabrement et l'amaigrissement des deux nationalités, sous le dehors d'une civilisation spécieuse et d'une richesse fictive.

Au fond la peine de vivre — ce n'est plus la joie de vivre — s'augmente sensiblement d'année en année, sévit en silence sur une immense portion de ces peuples qui ne parviennent pas à subvenir à leur alimentation nécessaire et suffisante, obligés qu'ils sont de travailler du matin au soir pour entretenir les budgets de guerre. Cette fausse situation n'apparaît pas encore trop en évidence, la civilisation industrielle et scientifique étendant des voiles d'or et de soie sur l'accumulation des misères muettes. Mais les conséquences désastreuses d'un tel régime, contraire aux plus simples principes du bon sens, se développent et se développeront de plus en plus avec rapidité, se résoudront de plus en plus en difficultés de tout genre en indigence, en maladies et en décomposition sociale dans les masses profondes de nos pays.

On verra le travail de la terre ne plus rapporter de quoi faire vivre les agriculteurs, les industriels en proie aux crises successives, aux surproductions et aux chômages se succédant tour à tour, l'instruction elle-même baisser, après une floraison qui fut si brillante et remplie de promesses, les écoles des campagnes désertées, parce que les familles, dans la gêne successive, ne peuvent plus donner leurs soins à l'éducation de leurs enfants, et les observateurs clairvoyants distingueront, sous les apparences d'une richesse facile, les progrès d'un malaise qui tarit peu à peu les sources profondes de la vie européenne.

Les conférences de La Haye et les beaux discours des diplomates officiels n'ont procuré aucun soulagement à un pareil état de choses. L'optimisme est à l'ordre du jour, nous sommes tous, plus ou moins, des optimistes d'imagination, remplis de confiance dans le progrès indéfini de l'humanité et de l'Europe en particulier ; mais à côté de cet optimisme de convention, il y a un pessimisme réel qui gagne de proche en proche et qui s'infiltre dans les couches populaires et rurales.

On vit ainsi dans une sourde inquiétude, sous les menaces de l'avenir, et les hauts gouvernants de l'Europe ne savent prendre aucune initiative pour préparer des temps meilleurs.

Hector DEPASSE.

La Politique

Que se passe-t-il dans l'Eglise ? Est-ce que l'heure des grandes intransigeances serait passée, et comprendrait-on au Vatican l'étendue des fautes commises ?

On pourrait le supposer en lisant les informations relatives à la visite que M. Fuzet, archevêque de Rouen, vient de faire au Pape, et pendant laquelle la question des mutualités ecclésiastiques a été agitée.

« Nous ignorons, écrit un de nos confrères, ce qui, dans ces entretiens, a été dit sur la situation religieuse de la France. Mais nous savons qu'à la demande de monseigneur, Sa Sainteté a permis dès la première audience, que les mutualités ecclésiastiques se constituassent en sociétés approuvées, afin d'obtenir les avantages conférés par la loi. C'est une décision de grande importance. »

Si cette nouvelle est exacte, elle est en effet, de grande importance. Elle indique que le Saint-Siège est effrayé de la situation dans laquelle il a mis le clergé français, ruiné par les politiciens du cléricalisme, qui n'ont jamais voulu tenir compte du réel intérêt de l'Eglise.

Ce serait une jolie revanche pour les croyants calmes et modérés, pour ceux qui plaçaient la vraie question religieuse au-dessus des combinaisons politiques, pour les esprits réfléchis qui engageaient le Vatican à accepter les dispositions conciliantes de la loi française.

Quel que soit l'aveuglement de Pie X, il est impossible qu'il ne se rende pas compte maintenant des désastres causés par l'intransigeance qui lui fut conseillée par les Jésuites de son entourage.

Malheureusement pour l'Eglise, cette sagesse vient trop tard. Elle ne réparera rien. Le mal est accompli, et le Pape actuel aura été l'artisan de l'effondrement du catholicisme.

Henry JAGOT.

DÉMANTÈLEMENT

Et le démantèlement ?

Telle est la question qui vient sur toutes les lèvres, tellement est vif le désir de voir disparaître nos fortifications, qui sont de vieille date une réelle et très sérieuse entrave à l'essor libre et normal de la richesse publique de la région lilloise.

C'est que ceux qui ont le juste orgueil de faire de Lille la Capitale du Nord et des Flandres, n'ont pas tout à fait tort. Toutefois, on ne voit pas, du train dont vont les choses, que les décisions et les actes soient à la hauteur de leur ambitieuse conception.

Serions-nous comme les gens du Midi, très aptes à projeter et incapables d'aboutir ? Ce serait faire injure à notre race du Nord que de le supposer.

Et pourtant, ne voyons-nous pas le démantèlement des places fortes s'opérer réellement partout à l'Etranger et dans beaucoup de villes de France ? A Cologne et à Anvers, on démolit même les fortifications de création récente ; et, dans notre pays, on a déjà démoli et l'on va prochainement démolir les enceintes fortifiées, aussi nuisibles économiquement qu'inutiles militairement, de Valenciennes, Douai, Arras, Péronne, Landrecies, Rochefort, La Rochelle, Grenoble, Lyon, Paris, et combien d'autres....

On nous dit bien que la question du démantèlement de Lille est définitivement résolue par le Gouvernement à la suite des démarches de la Municipalité Lilloise. S'il en est ainsi, et nous le croyons, que peut-on bien attendre pour conclure et pourquoi le Conseil municipal n'est-il pas appelé à délibérer sur ce point ? Quel peut bien être le motif de ces retards, alors que tout le monde attend fiévreusement depuis un grand nombre d'années la signature de convention et le vote d'une loi qui doivent déterminer dans l'arrondissement de Lille l'éclosion d'un mouvement considérable d'affaires, au profit du commerce et de l'industrie.

Quoi qu'il en soit, nous demandons et toute la population demande que, dans l'intérêt public général, pour l'hygiène de notre Cité et pour l'amélioration sociale de ses habitants et des populations environnantes, l'on en finisse avec cette question du démantèlement.

Assez de promesses : arrivons aux faits.

Il est bien certain et il est juste de reconnaître que la Municipalité, depuis bientôt quatre ans, n'a pas ménagé ses efforts pour toucher au but et pour avoir raison de ceux qui font obstruction à une œuvre d'utilité et de prospérité publiques. Les représentants élus du département : sénateurs, députés, conseillers, sans distinction d'opinion politique, sont intervenus avec succès auprès du Gouvernement. Personne n'a marchandé le concours demandé, par la raison que tout le monde comprend au même degré l'importance économique que présente l'opération du démantèlement pour nos populations ouvrières et commerçantes. C'est une raison pour que la Ville de Lille ne s'expose pas à perdre, par des lenteurs, le fruit des concours obtenus non sans beaucoup de peines. Rien ne pourrait justifier de nouveaux retards ; la population ne comprendrait pas et ne pourrait les excuser.

Il importe donc, comme on le voit, d'en finir au plus tôt. Ceci dit, souhaitons que les tractations soient faites de telle manière que les contribuables n'aient pas à entrevoir de nouveaux emprunts à charge du budget de la Ville, ni de nouveaux impôts.

Une opération comme celle du démantèlement exige, en effet, une extrême prudence, tout en procédant avec rapidité, cependant, au dérasement, à l'exécution des voies publiques et des places et jardins, sans courir les risques qui résulteraient forcément de la lenteur avec laquelle les terrains à bâtir seraient mis en valeur par des incompétences en telle matière.

Comme dans beaucoup d'autres lieux, et dans des circonstances analogues, la Ville de Lille, en s'adressant à l'initiative privée, sous garantie de capacités techniques et financières, peut se décharger des sommes à payer au Trésor, des dépenses à faire pour le dérasement ; si, par dessus le marché, elle peut obtenir gratuitement les travaux de voirie que va nécessiter la création des voies publiques nouvelles et des terrains sur lesquels on édifierait des jardins, des écoles, des bibliothèques, par exemple, elle fera œuvre de bonne administration.

Ecarter tous les risques, s'assurer sous garantie solide une action prompte dans l'exécution des travaux et l'utilisation des terrains sans qu'il en coûte rien au budget de la Ville, n'est-ce pas le souci que doit avoir le Conseil municipal ?

Il y a plus : la Ville de Lille recevrait, dans ce cas, le bénéfice des travaux de voirie qu'elle n'aurait pas à payer, pendant que ses recettes augmenteraient du fait des travaux de bâtisse sur les terrains militaires.

Evitons surtout de tomber dans les erreurs de toute combinaison qui aurait pour conséquence de faire traîner en longueur l'opération du démantèlement et la mise en valeur des terrains que la Ville ne conserverait pas pour elle-même et pour les voies publiques.

Evitons, comme cela se voit dans certaines villes, que notre Cité, ne soit, pendant de longues années, entourée de terrains vagues, à l'aspect désolé ; pour atteindre ce résultat, stimulons les initiatives qui offrent, en pareilles circonstances, des ressources qu'on ne trouve pas dans la municipalisation.

Tout au moins, et à bref délai, entre la Porte Louis XIV et la Porte de Gand, il faut que sur les terrains militaires, il sorte la Ville nouvelle et moderne, capable de préparer la réalisation du projet que tous nous formons et qui consiste à faire de la Ville de Lille la brillante, la commerçante, et industrielle Capitale du Nord de la France.

C'est en procédant ainsi, d'ailleurs, que nous donnerons immédiatement lieu à des transactions nombreuses, en stimulant les entreprises d'initiative privée, que nous procurerons des travaux aux ingénieurs, architectes, aux constructeurs, aux entrepreneurs, et à tous les corps de métier ; c'est de cette façon que nous ferons renaître parmi nous la grande activité des affaires.

Un programme conçu de manière à assurer de tels avantages à nos populations, à la Ville de Lille, sans risque pour elle, tout en évitant de recourir à l'emprunt, sans nouveaux impôts par conséquent, n'est-il pas tentant ?

Que la Municipalité agisse donc sans risque, sans emprunt, sans impôts nouveaux, et qu'elle assure une exécution rapide : la population lui en sera reconnaissante ; elle ne comprendrait pas qu'on attende plus longtemps.

LEON GERVAIS.

Le 3e Congrès National DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

(De notre envoyé spécial)

Paris, le 16 mars.

Le troisième Congrès national de l'Industrie laitière a tenu sa première séance, lundi à trois heures, à l'hôtel de la Société Nationale d'Horticulture de France, sous la présidence de M. Viger, ancien ministre de l'Agriculture, sénateur, assisté de MM. Ricard et Rouvier, sénateur, et de M. Lucien Cornet, député de l'Yonne, auteur de la proposition sur la réglementation du lait qui doit venir incessamment en discussion. Sur l'estrade se trouvaient en outre de nombreuses notabilités parmi lesquelles une importante délégation hollandaise.

Les travaux ont commencé sans apparat, M. le ministre de l'Agriculture ayant préféré assister à la séance de clôture, et, immédiatement, on a abordé l'ordre du jour. Les deux premiers numéros du programme, l'élevage et l'engraissement des veaux à l'aide du lait écrémé avec ou sans adjuvant, et l'emploi de l'automobile pour le transport des laits ont été de simples levers de rideaux, mais la séance est devenue mouvementée dès qu'il s'est agi de la définition du lait pur. M. Francis Maire, expert chimiste près la cour d'appel de Paris et le tribunal de première instance de la Seine, avait préparé un rapport très travaillé, dont les conclusions, sous une forme indirecte, ne tendaient à rien moins qu'à disqualifier tous les laits qui ne contenaient pas 40 grammes de beurre au litre, il aboutissait en effet aux propositions suivantes :

Le Congrès émet le vœu que :

1° Dans toutes les transactions commerciales auxquelles peut donner lieu le lait destiné à la consommation humaine, les achats sont uniquement effectués d'après la richesse du lait en ses divers principes, et non d'après son volume.

2° Que l'étalon commercial admis comme base, dans les évaluations du prix du lait destiné à la consommation humaine, soit la composition moyenne suivante pour cent grammes : Extrait sec, 13 grammes, cendres totales, 0 gr. 60, caséine, 3 gr. 40, lactine 5 grammes, beurre, 4 grammes.

3° Que tout lait d'une composition élémentaire inférieure à celle de l'étalon commercial, ne puisse être « mis en vente sous présomption de fraude », qu'à la condition formelle que sa provenance sera connue et indiquée à l'acheteur.

4° Qu'en l'état actuel des choses, et sous réserves de précisions scientifiques souhaitables, le bon lait soit défini comme étant « le produit intégral non adultéré et non altéré de la traite totale et ininterrompue d'une femelle laitière bien portante, bien nourrie, et non surmenée. »

5° Que le lait pur soit défini comme étant le bon lait nature dont l'origine pourra être nettement déterminée et qui n'aura subi ni altération, ni retranchement, ni mélange pouvant changer ou modifier ses propriétés essentielles. »

Le rapporteur avait exposé que ses conclusions formaient un tout, qu'il tenait à ce qu'elles fussent votées ou rejetées en bloc, mais l'assemblée s'est refusée à le suivre sur le terrain où il s'était placé ; la discussion s'est engagée vive et passionnée et elle a mis en évidence ce fait que nous savons tous, nous qui ne sommes pas des industriels ni des chimistes, à savoir qu'il est impossible de donner une composition unique aux laits appartenant aux différentes régions et que la fixation d'un minimum aboutirait fatalement à l'écrémage des laits d'une richesse supérieure à la limite fixée, à moins qu'il ne fût entendu que, malgré le minimum fixé, le lait devrait en outre demeurer tel qu'il sort du pis de la vache, sans addition, ni altération d'aucune sorte.

En résumé, les numéros 1, 4 et 5 du vœu ont été adoptés, les numéros 2 et 3 ont été supprimés. M. Cornet a été assez malmené en la personne du projet dont il a la paternité, projet qui est inspiré en partie de celui qui a été déposé par M. Delory, et le Congrès après avoir écarté pour le moment toute fixation centésimale destinée à caractériser les laits types, a décidé qu'il prierait son bureau de demander au ministère de l'Agriculture de procéder à une enquête destinée à permettre de déterminer, par région, les minima qui pourraient faire considérer les laits comme non marchands, au fond c'est la formule hollandaise — tout lait vendu comme lait alimentaire devrait présenter la composition du lait normal « de la région ». Avec une détermination sérieuse des régions, on arriverait ainsi à une solution qui nous paraît équitable et juste.

BERTAL.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Dans le quartier des Invalides, une fillette de 14 ans a été enlevée et violentée par un inconnu qui est activement recherché.

— Louis-Marie Gil, l'obscène photographe de la rue de Belleville, a comparu, à huis clos, devant le tribunal correctionnel. Gil a été condamné à deux ans de prison et à cent francs d'amende.

— La police italienne vient de prier M. Hamard de faire faire des recherches à l'effet de connaître si Albinet Leray, l'écumeur du train 16, n'aurait pas participé à l'assassinat d'un sujet italien tué dans un train.

— M. Doumergue a déposé sur le bureau du Sénat le projet de loi sur les conditions de l'avancement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire.

— La commission de l'armée a reçu du ministre de la Guerre la réponse au questionnaire qu'elle lui avait adressé au sujet du projet de réduction des 28 et 13 jours, voté par le Sénat. Cette commission fera tout son possible pour saisir la Chambre de ce projet avant les vacances de Pâques.

FRANCE

— A Queige (Tarentaise), une cartouche de dynamite a fait explosion sur un chantier. Deux ouvriers ont été tués sur le coup ; deux autres sont grièvement blessés.

LA TERREUR EN HAITI

ON CRAINT UN MASSACRE

Les fusillades augmentent

Le président Alexis menace de s'emparer par la force des réfugiés à la légation française. — Des croiseurs allemands, anglais et français vont protéger leurs nationaux

La coopération des puissances

La terreur règne en Haïti.

C'est à vingt-sept et non point à onze que s'élève le nombre des personnes fusillées dimanche.

Le président Nord-Alexis maintient sa réclamation énergique auprès de la légation de France à Port-au-Prince, pour que les réfugiés politiques auxquels le consulat des Gonaïves donne asile lui soient livrés.

On prétend que le président Alexis serait résolu à s'emparer des réfugiés par la force, en dépit de la présence des navires de guerre des puissances. Les navires de guerre anglais *Indefatigable* et *Cressy*, allemand *Brem*, français *D'Estrées*, et américain *Eagle*, attendus d'un moment à l'autre dans les eaux de Port-au-Prince, pourraient, dit le *New-York Herald*, avant de pouvoir exercer efficacement leur action protectrice, provoquer tout d'abord un massacre des étrangers par les soldats haïtiens. Plusieurs navires de guerre américains se trouvent dans les eaux de Cuba, prêts à se rendre à Haïti.

On parle d'une action conjointe des puissances, qui sont toutes d'accord pour protéger les étrangers et leurs intérêts ; on dit à Washington que les Etats-Unis, mettant en avant la doctrine de Monroë, inclineraient vers une attitude d'abstention, tant que les événements actuels se dérouleraient entre Haïtiens et que les étrangers ne seraient pas en danger. Ils useraient seulement de leurs bons offices pour rétablir l'ordre.

L'Allemagne serait au contraire résolue à une action plus énergique, comme celle à laquelle elle recourut, il y a quelques années, lorsque la canonnière *Panther* coula le *Crête-à-Pierrot* et l'amiral Killick dans la baie de Port-au-Prince.

Les victimes

Massillon Coicou, un des personnages haïtiens fusillés dimanche à Port-au-Prince, était un ancien secrétaire de la légation d'Haïti à Paris, dont M. Anténor Firmin, chef de la révolution actuellement réfugié au consulat de France aux Gonaïves, fut titulaire il y a quelques années.

M. Coicou avait suivi la fortune de M. Firmin et s'était engagé dans ses entreprises révolutionnaires.

Comme lui, c'était un écrivain. M. Firmin a écrit surtout des ouvrages politiques, notamment *le Président Roosevelt et Haïti*. Massillon Coicou, lui, était un poète et un auteur dramatique. Il a écrit des *Poésies nationales*, des *Impressions*. Il a fait jouer à Port-au-Prince l'*Oracle*, la *Liberté*, l'*Ecole mutuelle*. Il laisse des œuvres dramatiques inédites sur tous les héros de l'histoire haïtienne : Toussaint-Louverture, Dessalines, Christophe, Petion, etc. Il avait étudié dans ses romans l'âme féminine dans toutes les races.

Il a fait des conférences à Paris. C'était un idéaliste qui rêvait d'élever Haïti à un plus haut degré de civilisation. Il y a laissé la vie.

On a dû apprendre, hier, aux deux jeunes filles qu'il avait laissées dans une pension à Paris, l'exécution de leur père.

Les membres du gouvernement d'Haïti rejettent les responsabilités des fusillades d'hier sur le général Lecomte, chef de l'état-major, qui donna de sa propre autorité ces ordres sanguinaires. Les personnes fusillées ont été arrachées de leur lit en pleine nuit et exécutées sans forme de procès.

Arrivée des croiseurs

Le croiseur « Bremen », qui doit arriver ce soir à Port-au-Prince a reçu du gouvernement allemand l'ordre, pour le cas où les navires de guerre français ne seraient pas arrivés, de prêter assistance pour la défense de la légation de France.

Le gouvernement français a remercié le gouvernement allemand pour cette attention et l'a assuré de dispositions réciproques de la part de la France. Les navires français prêteront leur concours éventuel au croiseur allemand.

La question du droit d'asile qui prête matière à discussion est considérée par le gouvernement allemand comme devant être envisagée au point de vue humanitaire. Les gouvernements ne sauraient d'autre part admettre la violation par la force de leurs légations et consulats.

Le « D'Estrées » doit arriver aujourd'hui aux Gonaïves où se trouve déjà un croiseur américain. Un bâtiment anglais et un bâtiment allemand sont attendus.

L'inquiétude

La conduite sommaire du gouvernement envers les personnes incriminées de conspiration cause une grande inquiétude. On ignore encore quelles sont les intentions du gouvernement et jusqu'où s'étendra le mouvement révolutionnaire.

La ville est calme. Le président Nord-Alexis, dans une proclamation, félicite la population pour le calme dont elle a fait preuve. Il assure et promet que l'ordre régnera, ainsi que la sécurité.

Le président a déclaré, dans une interview, qu'il était décidé à obtenir la paix et qu'il ne permettrait pas aux révolutionnaires d'interrompre son travail de pacification du pays.

Le gouvernement a décidé d'arrêter les principaux conspirateurs dont l'objet était, dit-il, de renverser le gouvernement et d'assassiner le président.

Tous les conspirateurs capturés en possession d'armes sont exécutés sommairement.

Toutes les personnes exécutées sont des nègres

Les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne ont notifié à leurs gouvernements qu'ils craignent qu'un massacre ne se produise d'un moment à l'autre.

Le croiseur « D'Estrées » est le seul navire français disponible pour défendre les réfugiés aux Gonaïves. La France devra compter sur la coopération de l'Angleterre et de l'Allemagne pour protéger ses intérêts à Port-au-Prince.

Toutes les persones exécutées dimanche sont des nègres.

Le général Nadreau, commandant les forts de Port-au-Prince, et le président de la cour, sont parmi les réfugiés à la légation de France.

L'attitude des États-Unis

Washington, 17 mars.

Au département d'Etat, on ne croit pas que les étrangers soient sérieusement menacés à Haïti. Cependant, on se rend compte que le soulèvement des révolutionnaires peut amener des mesures énergiques de répression ; mais ces mesures n'incombent pas aux Etats-Unis. Ceux-ci sont disposés à laisser les Haïtiens régler eux-mêmes leurs propres affaires, sans intervenir, à moins que les intérêts américains ne soient mis en danger ou que des mesures humanitaires ne deviennent nécessaires.

LES DOUANIERS

Au Ministère des Finances

Paris, 17 mars.

Le ministre a reçu ce matin les délégués des douaniers après qu'ils lui eurent remis la déclaration suivante :

Les délégués des douaniers, réunis à l'issue du congrès et mandatés à cet effet par leurs camarades, déclarent qu'ils n'ont entendu s'associer à aucune attaque contre les membres du gouvernement et leur chef ;

Regrettent qu'un des considérants de leurs vœux, relatif à l'application de la loi de 1884 sur les syndicats, ait pu être considéré comme une atteinte portée à la dignité des membres du Parlement ;

Que l'ordre du jour relatif à la réintégration des fonctionnaires qui a été voté ne saurait avoir pour eux le caractère d'une critique de l'attitude prise par la Chambre et le gouvernement, mais constitue un simple appel à l'indulgence des pouvoirs publics en faveur de fonctionnaires frappés ;

Qu'ils repoussent l'antipatriotisme, et déclarent être attachés à la République et à ses institutions.

Jamais aucun d'eux n'a entendu et n'entend prendre part aux luttes des partis et toute leur action se portera sur le terrain de défense de leurs intérêts professionnels que leur directeur général a tout particulièrement défendus et respectés jusqu'ici.

Le ministre a pris acte de cette déclaration ; il a rappelé au personnel des douanes ses devoirs vis-à-vis du gouvernement et de la République ; il a indiqué que la bienveillance des pouvoirs publics était acquise aux agents des douanes, que leurs desiderata seraient étudiés avec le plus grand soin ; il les a enfin encouragés à persévérer dans les sentiments dont la délégation lui avait remis l'expression écrite au début de l'audience.

DÉPUTÉS ESCROQUÉS

Une bande, que l'on croit composée de trois femmes et de deux hommes, a jeté son dévolu sur les hôtes du Palais-Bourbon

Paris, 17 mars.

Une cinquantaine de députés de toutes nuances et appartenant à toutes les régions de la France, ont été victimes, ces dernières semaines, d'escroqueries variant de 20 à 200 francs. Les uns et les autres ont été volés de la même façon.

Chacun d'eux, à l'heure du repas, a reçu la visite d'une femme, âgée d'une cinquantaine d'années, convenablement vêtue, qui lui déclara être l'épouse de quelque « grand électeur ». Elle mentionnait à l'appui de son dire des détails si précis que le député n'éprouvait aucun soupçon. La visiteuse, alors,